

DECEMBRE 2016

B
U
L
L
E
T
I
N
M
U
N
I
C
I
P
A
L



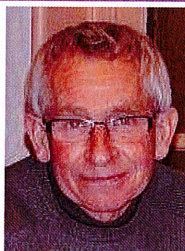
Imprimé par nos soins. Ne pas jeter sur la voie publique

Bulletin d'information municipal de TILLY - 8 Grand rue 78790 TILLY
Tél. 01 30 42 53 36 - Fax : 01 30 42 44 35 Email : mairie-tilly78@wanadoo.fr



SOMMAIRE

Le mot du maire	page 2
Le conseil municipal	page 3
Les commissions municipales.....	page 4
Les délégués syndicaux.....	page 5
Etat-civil.....	page 6
Scolaire	page 7
Petite enfance, jeunesse	page 8
La vie de la commune	pages 9 à 11
Les associations	pages 12 & 13
Urbanisme	Page 14
Environnement & Cadre de vie	pages 14 à 16
Services et solidarité	page 17 & 18
Tarifs communaux	page 19
Infos pratiques.....	pages 20 à 21
Adresses utiles	pages 22 & 23
Finances	pages 24 & 25



Le mot du maire

Chers Tillois,
Chers concitoyens,

L'année 2016 s'achève et un nouveau changement sur notre commune : le départ d'Isabelle au secrétariat et l'arrivée d'Anne pour son remplacement.

Le Plan Local d'Urbanisme a été élaboré et soumis pour validation aux autorités compétentes. Viendra ensuite l'enquête publique.

Afin de réduire la vitesse des automobilistes sur la commune, un renforcement de la signalisation de sécurité routière a été établi par la mise en place de « STOP » (panneaux et signalisation horizontale) sur Les Millerus et la rue de Saint Laurent.

La commune poursuit le fleurissement et a pris part pour la deuxième année, à la labellisation « Villes et Villages fleuris 2016 ». Le jury Départemental a décerné le niveau « **2 pétales** » dans sa catégorie communes de moins de 1000 habitants et le « trophée du thème **les nouveaux fleurissements : osez l'innovation** ».

Le plan vigipirate est maintenu.

Je tiens à vous remercier et encourager les acteurs des associations Tilloises qui, par leur dynamisme et leurs idées contribuent à animer la vie de notre village.

L'équipe municipale et moi-même vous souhaitons de passer d'excellentes fêtes de fin d'année.

Jean-Claude ROBIN



Le conseil municipal

Maire : Jean-Claude ROBIN
 1er adjoint : Michel VEZINES
 2ème adjoint : Claude SAYAGH
 3ème adjoint : Stéphane AUDUREAU



Absents sur la photo :
 Armelle LE BOURDONNEC et
 Sébastien POTTIER

1^{er} rang de gauche à droite: Michel GLANARD, Pascal DEBUYSÈRE, Aurélia FERNANDEZ, Frantz MOUSSU

2^{ème} rang de gauche à droite : Stéphanie SAN ROQUE, Michaël HADENGUE, Stéphane AUDUREAU (3^{ème} adjoint), Michel VEZINES (1^{er} adjoint), Jean-Claude ROBIN (Maire) , Claude SAYAGH (2^{ème} adjoint), Francis ARIAS

3^{ème} rang de gauche à droite : Joël THEILLARD, Loïc COUDRAY

NOUS CONTACTER

Mairie de Tilly
8 Grand rue
78790 TILLY

Tél. 01 30 42 53 36—Fax : 01 30 42 44 35
 Mail : mairie-tilly@wanadoo.f

Heures d'ouverture du secrétariat

Lundi de 14 h à 16 h
Mardi de 9 h 30 à 11 h 30
Judi de 17 h à 20 h



*Venez visiter le
 site de la mairie
 sur
mairie-tilly78.fr*

**Communauté de Communes du
 Pays Houdanais**

22, Porte d'Epéron
 78550 MAULETTE
 ☎ 01 30 46 82 80
 ☎ 01 30 46 15 75

✉ ccph@cc-payshoudanais.fr





LES COMMISSIONS MUNICIPALES

Budget

Jean-Claude ROBIN – Francis ARIAS – Michel GLANARD – Michel VÉZINES – Claude SAYAGH – Stéphanie SAN ROQUE – Michaël HADENGUE – Stéphanie AUDUREAU

Salle des fêtes

Michel GLANARD – Frantz MOUSSU – Stéphanie SAN ROQUE

Animations- informations-communication

Jean-Claude ROBIN – Aurélie FERNANDEZ – Stéphanie SAN ROQUE – Michaël HADENGUE – Frantz MOUSSU – Armelle LE BOURDONNEC – Pascal DEBUYSERE

Urbanisme

Jean-Claude ROBIN - Francis ARIAS - Michel VÉZINES – Claude SAYAGH – Stéphane AUDUREAU – Pascal DEBUYSERE

Voirie Chemins Bâtiments et travaux

Jean-Claude ROBIN – Loïc COUDRAY – Michel VÉZINES – Francis ARIAS – Stéphanie SAN ROQUE – Claude SAYAGH – Joël THEILLARD

Espaces verts- Environnement

Jean-Claude ROBIN – Michel GLANARD – Francis ARIAS – Stéphanie SAN ROQUE – Michaël HADENGUE

Hygiène et Assainissement

Jean-Claude ROBIN - Loïc COUDRAY – Stéphane AUDUREAU – Michel VÉZINES – Michaël HADENGUE

Affaires scolaires / Caisse des écoles

Jean-Claude ROBIN – Stéphanie SAN ROQUE – Francis ARIAS – Claude SAYAGH – Michaël HADENGUE

CCAS

Jean-Claude ROBIN – Claude SAYAGH – Michaël HADENGUE – Frantz MOUSSU

Commission d'appel d'offres

Joël THEILLARD – Francis ARIAS – Jean-Claude ROBIN – Stéphane AUDUREAU – Claude SAYAGH – Michel VÉZINES

Correspondant Défense : Michaël HADENGUE

Délégué à l'Office du Tourisme du Pays Houdanais (OTPH) : Armelle LE BOURDONNEC

Référent Personnes âgées pour le Coordination gérontologique de Houdan :

Jean-Claude ROBIN



LES DÉLÉGUÉS SYNDICAUX

DÉLÉGUÉS TITULAIRES

DÉLÉGUÉS SUPPLÉANTS

**SIVOS de Mondreville-Tilly
(syndicat à vocation scolaire de Mondreville-Tilly)**

SAN ROQUE Stéphanie

ROBIN Jean-Claude

HADENGUE Michaël

THEILLARD Joël

**S.M.I.S.
Syndicat Mixte des Installations Sportives de Magnanville**

SAN ROQUE Stéphanie

ARIAS Francis

SAYAGH Claude

HADENGUE Michaël

SICOREN

SAN ROQUE Stéphanie

ARIAS Francis

FERNANDEZ Aurélie

HADENGUE Michaël

SIARR de Tilly

ROBIN Jean-Claude

THEILLARD Joël

SIFEP

ROBIN Jean-Claude

MOUSSU Frantz

COUDRAY Loïc

DEBUYSERE Pascal

AUDUREAU Stéphane

VEZINES Michel

SIERO

AUDUREAU Stéphane

SAYAGH Claude

ARIAS Francis

DEBUYSERE Pascal

SIEED-SIDOMPE

SAYAGH Claude

GLANARD Michel



TILLY en quelques chiffres...

Nombre d'habitants au recensement 2015 :	531
Nombre d'habitations :	242
Superficie de la commune :	780 hectares
Longueur de voirie :	10 917 mètres

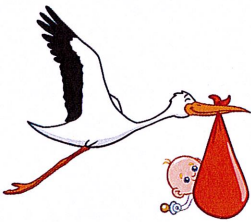
LE PERSONNEL COMMUNAL

Secrétaire de mairie
Anne JUBAULT-BREGLER

Agent technique
Eric HARDY

Agent de service
Magali MARGUERON

Etat-civil



- Le 28 décembre 2015 Valentino MANGIONE
Le 12 février 2016 Tyméo & Louka BADIN
Le 18 juin 2016 Maxence POPOVIC
Le 15 juillet 2016 Jules THIBOUT

Félicitations aux heureux parents

- Le 21 mai 2016
Jessica CLEMENS-JONES & Amaury DURANT de SAINT ANDRE
Le 23 juillet 2016
Karine MERIGOT & Fabrice LAVERSANE



Nos meilleurs vœux de bonheur

- Le 8 Janvier 2016 Géraldine CHAUVIN, à l'âge de 66 ans
Le 24 septembre 2016 Roger DAUVERGNE, à l'âge de 92 ans
Le 8 octobre 2016 Yvette DUPUIS, à l'âge de 90 ans
Le 23 octobre 2016 Patrick DALL'AGNOLA, à l'âge de 60 ans
Le 16 novembre 2016 Maurice GIRAUX à l'âge de 88 ans
Le 5 décembre 2016 Janine DUTARTRE à l'âge de 65 ans



Condoléances aux familles endeuillées

SCOLAIRE

Ecole de Tilly	Ecole de Mondreville
Matin : de 8 h 30 à 11 h 30 (ouverture des portes à 8 h 20)	Matin : de 8 h 40 à 11 h 40 (ouverture des portes à 8 h 30)
Après-Midi : de 13 h 20 à 15 h 35 (ouverture des portes à 13 h 10)	Après-midi : de 13 h 30 à 15 h 50 (ouverture des portes à 13 h 20)
Nouvelles Activités Périscolaires	
de 15 h 35 à 16 h 20	de 15 h 50 à 16 h 30

La rentrée à Tilly



Gwendoline GUIARD et Pascaline MAISONNEUVE

LES EFFECTIFS 2016-2017

Ecole de Mondreville : 64 élèves

Classe de PS-MS : 19 élèves – 7 Petits et 12 Moyens
 Classe de PS-GS : 19 élèves – 6 Petits et 13 Grands
 Classe de CP-CE1 : 26 élèves – 14 CP et 12 CE1

Ecole de Tilly : 37 élèves

Classe de CE2-CM2 : 16 élèves - 10 CE2 et 6 CM2
 Classe de CM1-CM2 : 21 élèves - 14 CM1 et 7 CM2

Soit un total de 101 élèves sur le RPI
 (dont 52 enfants de Tilly).

SIVOS DE MONDREVILLE-TILLY

Les élus du Syndicat Intercommunal à vocation scolaire de Mondreville-Tilly :

Monsieur Géraud COLLET, Président

Monsieur Michaël HADENGUE, vice-Président.

Les élus de Tilly délégués au SIVOS de Mondreville-Tilly :

Michaël HADENGUE, Stéphanie SAN-ROQUE, Joël THEILLARD et Jean-Claude ROBIN.

Pour tous renseignements sur les services périscolaires, vous pouvez consulter le blog du SIVOS en tapant l'adresse suivante :

<http://sivosmondrevilletilly.unblog.fr>

L'équipe du SIVOS est joignable par téléphone au 01 30 42 59 64. de 7 h à 8 h 30 et de 10 h 30 à 19 h 00.

N'hésitez pas à laisser des messages par mail (sivos.mt@orange.fr) lorsque vous n'arrivez pas à les joindre par téléphone pour signaler les absences et modifications de cantine et garderie ou pour toutes questions sur les services périscolaires.

LES CRECHES ET MICRO CRECHES

- La structure multi-accueil « la souris verte » à Houdan
- La micro crèche « Pom 'Cannelle » à Dammartin
- La micro crèche « Les Petits Pas » de la Fondation Mallet à Richebourg au sein de laquelle la CCPH a, depuis le 1er décembre 2012, réservé 6 berceaux.

LES CENTRES DE LOISIRS

Tous les enfants résidant sur la Communauté de Communes du Pays Houdanais peuvent être accueillis dans n'importe lequel des centres suivants :



- « Créalo » situé à Bazainville
- « Les Petits Potiers » situé à Boutigny-Prouais
- L'accueil de loisirs situé à Condé-sur-Vesgre
- L'accueil de loisirs situé à Maulette
- L'accueil de loisirs situé à Longnes
- L'accueil de loisirs situé à Orgerus
- L'accueil de loisirs situé à Richebourg
- « Les P'tits Loups » situé à Saint-Martin-des-Champs
- L'accueil de loisirs situé à Septeuil

Ces centres sont gérés soit par des associations locales, soit par délégation à un prestataire (l'IFAC 78). Les participations financières des familles sont adaptées à leurs revenus, et une des premières actions de la politique « Enfance Jeunesse » de la C.C. du Pays Houdanais a été de mettre en place une grille tarifaire unique en fonction des quotients familiaux pour tous les accueils de loisirs du territoire. Les inscriptions se font directement dans les centres.

Pour tous renseignements complémentaires, consulter le site de la CCPH (www.cc-payshoudanais.fr)

LE SECTEUR "JEUNES"

Les activités du secteur « Jeunes » sont accessibles à tous les jeunes résidants du Pays Houdanais âgés de 12 à 17 ans (révolus).

La Communauté de Communes propose un programme d'animations sur chaque période de vacances scolaires (sauf sur une partie du mois d'août). Les activités se déroulent majoritairement sur les après-midi (sauf si elles requièrent toute la journée). Les horaires de fonctionnement sont propres à chaque activité.

Pour pouvoir participer aux activités du secteur « Jeunes », le responsable légal du jeune doit effectuer chaque année une inscription. Cette inscription se fait lors d'un entretien où une présentation du fonctionnement est faite et où un dossier administratif est remis (dossier répondant aux exigences réglementaires en matière d'accueil de mineurs). Chaque programme d'activités est envoyé à chaque inscrit (il est également diffusé dans chaque mairie et sur le site Internet de la CCPH). A la réception de ce programme, chaque jeune peut s'inscrire sur les activités de son choix en fonction des places proposées. Le programme propose des activités à la carte.

Sur chaque journée de fonctionnement 1 à 4 activités variées sont proposées (Équitation, golf, tir à l'arc, céramique, théâtre d'improvisation, catamaran, atelier perles, formation premiers secours, percussions, patinoire, jungle laser, cinéma, bowling, tournoi de jeux vidéos, sorties culturelles sur Paris, zoo de Thoiry, Parc Astérix, diverses activités sportives -sports collectifs, badminton, tennis de table, self-défense-, accro branches, journées à la mer).

Renseignements et inscriptions : Estelle ROANN ou Mickaël BOLINGUE au 01.30.46.82.80.





LA VIE DE LA COMMUNE

CONCOURS DES VILLES & VILLAGES FLEURIS ET TROPHÉE YVELINOIS



Remise du prix 1er pétale pour l'année 2015.

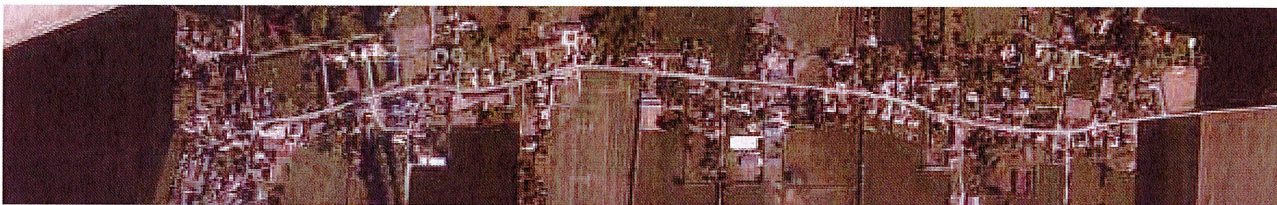


Forts de cette première récompense, Eric Hardy et Michel Glanard se sont investis dans l'élaboration et la réalisation de travaux liés au nouveau thème.



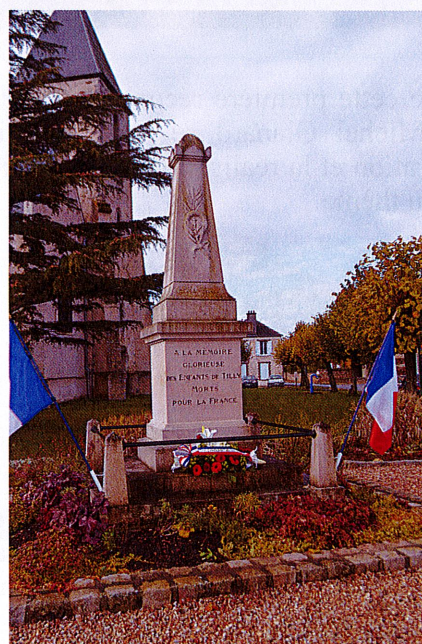
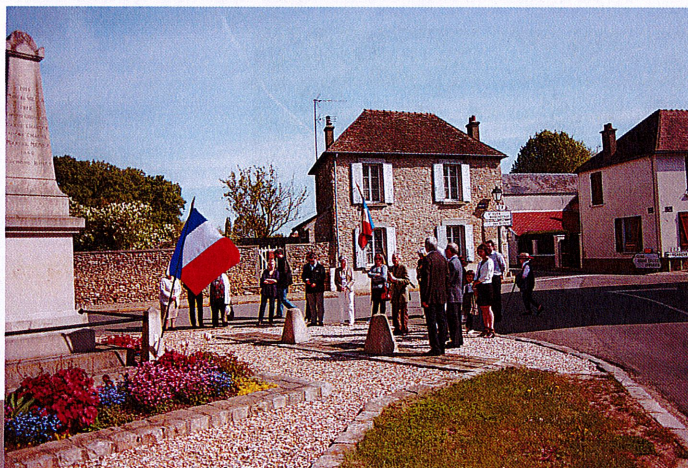
Le Jury Départemental vient de décerner à notre commune **le niveau 2 pétales** dans la catégorie moins de 1000 habitants et le Trophée du Thème « les nouveaux fleurissements : osez l'innovation ».

La cérémonie de remise des prix aura lieu en février.



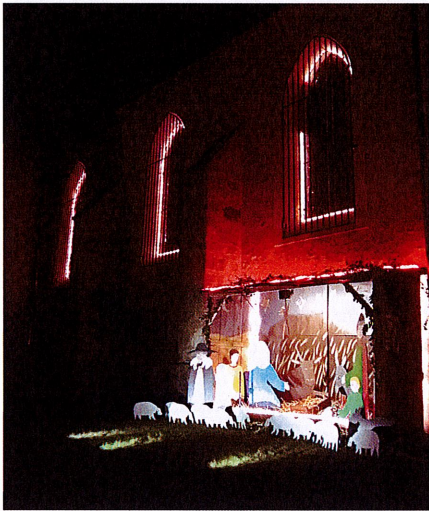
LA VIE DE LA COMMUNE

Commémorations du 8 mai et du 11 novembre





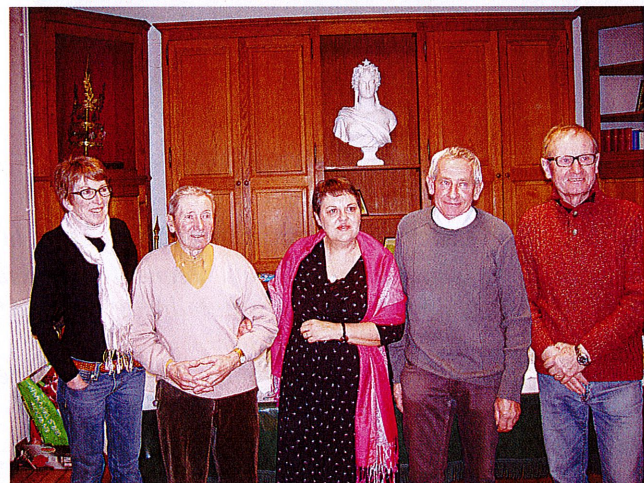
LA VIE DE LA COMMUNE



Comme chaque mois de décembre ces dernières années, un grand chalet de bois adossé à l'église de Tilly abrite une crèche colorée et illuminée le soir.

Venez l'admirer !

Pot de départ de la secrétaire de mairie
Isabelle Moreaux



Colis de Noël
Comme chaque année la distribution a été faite par les élus le dimanche précédent Noël aux aînés du village.



LES ASSOCIATIONS

ESPACE 6

*Catherine
Theillard*

*10 chemin des
Pierres
01 30 42 51 80*

Toute l'équipe d'Espace 6 vous souhaite de bonnes fêtes de fin d'année et espère vous trouver aussi nombreux l'année prochaine.

Nous rappelons qu'il est toujours possible de s'inscrire pour les cours de gymnastique le mardi et ou le mercredi de 20h00 à 21h00 avec possibilité de paiement au trimestre à partir de janvier (la saison étant déjà entamée). Deux cours d'essai gratuits vous sont offerts.

Nous vous remercions de votre fidélité tout au long de ces années.

Bonne et heureuse année 2017 à tous et toutes.

La présidente, Catherine THEILLARD



Les activités d'ESPACE 6

Section Gymnastique : les mardi et mercredi soir de 20 h à 21 h 00

Section Peinture : tous les mercredi après midi de 14 h à 18 h - Atelier libre de peinture pour adulte et enfant à partir de 10 ans.

RENCONTRES MUSICALES AU FIL DE L'EAU

*Rencontres
musicales*

*La Joncherie
78790 Tilly*

01 30 42 43 43

Le concert du 17 juin dernier à Tilly et celui du 1er octobre à Montchauvet ont connu un grand succès.

Le prochain concert à Tilly aura lieu le 29 septembre 2017 à la salle polyvalente.

Ivan Bellocq (flûte), Jean-Marc Fessard (clarinette), Dinu Constantinescu (piano).

Au programme : Ivan Bellocq : Sirénade et œuvres de Berlioz, Saint-Saëns, Lili Boulanger, Bizet, Webster.*

**avec la participation d'Anja Thomas, récitante.*

Entrée : 10 et 5 €

Informations sur les autres concerts d'Ivan Bellocq sur la page « agenda » du site <http://www.ivanbellocq.eu/>

L'association ReMuE est reconnue d'intérêt général par l'État depuis 2015 et a pour but de promouvoir les arts - principalement la musique classique - auprès du plus grand nombre, notamment dans les vallées de la Vaucoeurs et de la Vesgre. Elle organise spectacles et actions de sensibilisation avec le concours d'artistes professionnels de haut niveau tout en valorisant le patrimoine local.

Présidente : Catherine Besse
Trésorier : Christophe Chassagne
Secrétaire : Caroline Doublier
Conseiller artistique (musique) : Ivan Bellocq
Conseillère artistique (poésie) : Anja Thomas / Antemanha





LES ASSOCIATIONS

TILLY ANIMATIONS

M. Jean-Pierre Pichafroy

06 52 37 32 54

@Mail

tilly.animations@hotmail.fr



Le loto de mars a été un franc succès, et le public très présent. Celui du mois d'octobre a réuni moins de personnes que nous ne l'espérions, mais dans un esprit convivial. Le loto du samedi 17 décembre a rassemblé 130 personnes. 29 lots ont été offerts aux chanceux tel que foie gras, saumon fumé, chapon, jambon cru, bûche de Noël, chocolats, plateau de fromages et corbeille de fruits. L'ambiance était à la fête.

La sortie début juillet au Parc Saint Paul, comme chaque année depuis trois ans, a ravi grands et petits. Le temps était de la fête et c'est, épuisés mais prêts à retourner l'an prochain que les enfants sont descendus du car le soir.

31 personnes se sont déplacées à la sortie théâtre organisée le 3 décembre. Nous avons partagé un très bon moment de rires et de gags. Tous les participants sont rentrés enchantés de cet après-midi à Mantes la Ville.



Le concours des maisons décorées pour Noël se déroule actuellement. Nous souhaitons bonne chance à toutes celles et ceux qui participent et se sont inscrits. Le jury passera de maisons en maisons avant le 10 janvier pour décerner les gagnants.

Les résultats seront proclamés lors du partage de la Galette des Rois à la salle des fêtes le samedi 14 janvier 2017 à 16 heures. Nous souhaitons vous accueillir nombreux pour ce moment festif de début d'année.

Si vous vous sentez une âme de bénévoles, nous serons ravis de vous compter parmi nous pour la prochaine saison.

Nous vous souhaitons à toutes et tous nos vœux sincères de bonne et heureuse année 2017 dans la Paix et la Joie.



CLUB DES AINÉS DE TILLY

Huguette Chauvin

01 30 42 55 29

Le club des aînés a repris ses activités en septembre avec 36 adhérents.

Le 13 novembre le loto annuel a affiché complet.

Le 8 décembre, s'est déroulé le repas du club au « Bon accueil » à Chauffour.

Une sortie est prévue en mai 2017 : 3 jours dans le Cotentin et Jersey, nous avons 44 inscrits.

La Présidente, Huguette CHAUVIN



URBANISME

Vous souhaitez déposer un dossier **de permis de construire** ou une **déclaration préalable de travaux** : vous trouverez tous les renseignements concernant les grandes règles d'urbanisme ainsi que les imprimés à télécharger sur le site service www.service-public.fr (rubrique particulier/logement/urbanisme).

Les plans cadastraux sont consultables sur le site cadastre.gouv.fr
Le cadastre et le règlement du P.O.S. de Tilly sont consultables sur le site en accès libre sur le site : payshoudanais.infotp.com

Les dossier devront impérativement être composés du nombre d'exemplaires et de pièces jointes indiqués sur l'imprimé Cerfa de demande, plus un exemplaire supplémentaire pour l'Architecte des Bâtiments de France lorsque la propriété est située dans le périmètre du château de Tilly.

ENVIRONNEMENT & CADRE DE VIE

COLLECTE DES DECHETS



Deux camions distincts effectuent la collecte des bacs verts et des bacs jaunes : l'un ramasse les bacs verts et l'autre, les jaunes, dans deux tournées différentes. Les bacs sont vidés séparément, toujours le même jour, mais pas aux mêmes heures.

Les encombrants passent deux fois par an.

Les déchets verts sont collectés en sacs papier du 1er lundi d'avril au deuxième lundi de décembre (distribution de votre dotation de sacs en mairie fin mars).



Une colonne à verre est située à côté de la salle polyvalente.

Vous pouvez amener directement aux 4 déchèteries du réseau SIEED (dont la plus proche est à Houdan,) tous les déchets qui ne peuvent être collectés par les camions.

Une carte de déchèterie peut vous être délivrée par la mairie sur présentation d'un justificatif de domicile.

1 carte = 24 passages par an gratuits au lieu de 12 auparavant. Le SIEED expérimente une nouvelle utilisation de la carte d'accès à la déchetterie qui permet de doubler le nombre passages. Chaque pastille permet deux passages. Au premier passage la pastille est barrée d'un trait. Au passage suivant, la pastille est poin-

Collecte des ordures ménagères
vendredi

Collecte Emballages
Vendredi

Déchets verts
le lundi (du 3 avril au 18 décembre 2017)

Ramassage des encombrants
26 avril et 27 septembre 2017

Vous avez un doute sur un objet à jeter :
rendez-vous sur le site du SIEED : <http://www.sieed.fr>



ENVIRONNEMENT & CADRE DE VIE

Quelques règles essentielles de bon voisinage à respecter pour le bien-être de tous

Stop aux bruits inutiles

Tout type de bruit (domestique, lié à une activité professionnelle, culturelle, sportive, de loisirs...) ne doit porter atteinte à la tranquillité du voisinage, de jour comme de nuit. Un aboiement continu, une mobylette qui pétarade, les hurlements répétés d'un enfant... sont autant de nuisances sonores à proscrire systématiquement.

Bruits de chantier

Ils sont autorisés :

- Entre 7h et 20h du lundi au vendredi et entre 8 h et 19 h le samedi (sauf jours fériés)

Exception faite aux interventions d'utilité publique urgente.



Appareils bruyants, outils de bricolage (perceuse, raboteuse, scie) **ou de jardinage** (tondeuse à gazon, motoculteur...)

Ils sont autorisés :

- De 8h30 à 12h et 14h à 19h30 du lundi au vendredi
- De 9h à 12h et 15h à 19h le samedi

De 10h à 12h les dimanches, jours fériés

Tapage nocturne

Entre 22 heures et 7 heures du matin : les bruits ou tapage injurieux ou nocturnes troublant la tranquillité d'autrui sont punis de l'amende prévue pour les contraventions de 3^e classe.
Code pénal : R 623-2

Bien vivre avec les animaux



Déjections canines

Les propriétaires de chiens sont tenus de ramasser les déjections de leur animal.

nus de ramasser les déjections de leur animal.

Nuisances sonores

Il est interdit de jour comme de nuit, de laisser crier ou gémir, de façon répétée ou prolongée, un ou des animaux dans un logement, un local commercial, sur un balcon, dans une cour ou un jardin, un enclos attenant ou non à une habitation, susceptibles par leur comportement, de porter atteinte à la tranquillité publique.

Nourrir des animaux

Déposer des graines ou de la nourriture en tous lieux publics, cours ou autres parties d'immeuble pour y attirer les animaux errants (chats ou pigeons), est interdit lorsque cette pratique risque de constituer une gêne pour le voisinage ou d'attirer les rongeurs.

Animaux errants

Les animaux ne doivent pas divaguer sur la voie publique et doivent pouvoir être immédiatement identifiables (puce ou tatouage). Le cas contraire, ils pourront être conduits en fourrière.



ENVIRONNEMENT & CADRE DE VIE

Respecter les lieux publics

Balayage des rues

Dans les voies où le balayage n'est pas assuré par la municipalité, les propriétaires riverains sont tenus de balayer ou de faire balayer devant sa façade sur une largeur égale à celle du trottoir.

Abandonner des déchets

Il est interdit d'effectuer d'abandonner, de déposer ou de jeter des débris, sur tout ou partie de la voie publique, trottoirs.

Jeter un papier au sol, vider le cendrier de sa voiture dans le caniveau ou abandonner des déchets sur la voie publique est rigoureusement interdit.



Jardiner sans brûler

Il est interdit de brûler tout déchet à l'air libre ou à l'aide d'incinérateurs individuels. Les déchets végétaux de jardinage sont considérés comme des déchets ménagers. Ils peuvent donc être déposés gratuitement par les particuliers à la déchetterie. En cas d'infraction, vous risquez une amende de 4^e classe de 750€.

Planter sans dépasser

La plantation d'une haie de séparation entre deux propriétés doit respecter les consignes suivantes :

- Une distance minimale de 0,50 m de la ligne séparatrice pour les arbustes ne dépassant pas 2 mètres.
- Une distance minimale de 2 m de la ligne séparatrice pour les arbustes destinés à dépasser 2 mètres.

La distance se mesure à partir du milieu du tronc ; la hauteur se mesure à partir du sol.

En présence d'un mur

- Mur mitoyen, la distance est mesurée à partir du milieu du mur.
- Mur appartenant au voisin, distance à partir de la face du mur qui donne chez vous.
- Mur vous appartenant, distance à partir de la face du mur orienté vers le voisin.

Toutes plantations ne respectant pas ces distances, peuvent être soumises à une demande d'élagage ou d'arrachage de la part de votre voisin. Celui-ci n'a pas le droit de couper lui-même les branches qui dépassent. Mais, il a le droit absolu d'exiger qu'elles soient coupées au niveau de la limite séparatrice.

Plantations le long de voies publiques

L'entretien est à la charge du propriétaire riverain, dont la responsabilité est engagée en cas d'accident.

Eviter les jambes cassées

En hiver, riverains, propriétaires ou locataires doivent dégager la neige accumulée sur les trottoirs devant leur domicile ou leur magasin, ainsi que d'y répandre du sel en cas de verglas.

Pour les habitats collectifs, il appartient aux syndicats de prendre les mesures qui s'imposent.

En cas de problème, la personne accidentée peut entreprendre des poursuites contre le riverain négligeant car "chacun est responsable du dommage qu'il a causé non seulement par son fait, mais encore par sa négligence ou par son imprudence".

Code général des collectivités territoriales et du Règlement sanitaire départemental



Que faire en cas de litige?

Essayer d'abord un arrangement à l'amiable : exposer calmement à votre voisin les perturbations qu'il occasionne.

S'il n'y a pas de résultat, envoyez une lettre recommandée avec mise en demeure.

Puis, passé un certain délai, saisissez un médiateur, les forces de l'Ordre ou le Tribunal d'Instance selon les cas. La présence d'un avocat n'est pas nécessaire.



SERVICES ET SOLIDARITÉ

OXYJEUNES, "L'espace info santé pour les jeunes de 11 à 25 ans"

C'est un lieu d'accueil, d'écoute et d'orientation des jeunes, de manière anonyme et gratuit. Les jeunes peuvent y rencontrer une psychologue gratuitement le mercredi de 13h30 à 18h30 (sur rendez-vous au 01.30.46.99.70). Les locaux sont situés dans la Cour d'Honneur de l'Hôpital de Houdan. Une consultation individuelle destinée aux parents d'adolescents est proposée au sein des locaux d'Oxyjeunes en partenariat avec l'Association IPT, le premier et le troisième vendredi après-midi de chaque mois.

**Renseignements et inscription gratuite au
01 30 46 99 88.**



La Croix-Rouge Française est de nouveau présente dans les Pays Houdanais.

Elle est installée 32, Route d'Anet à Houdan.

L'écoute et l'accompagnement des personnes accueillies sont au cœur de l'action.

Plusieurs services sont proposés, soit au bureau à Houdan, soit dans le cadre d'un dispositif itinérant :

- Aide alimentaire,
- Aide vestimentaire,
- Accompagnement personnalisé sur des démarches administratives et des actions d'orientations.

Des tournées régulières sont organisées dans les principales communes grâce à un véhicule spécialement aménagé (grâce à la fondation Peugeot).

Le camion Croix Rouge est présent notamment

À Dammartin-en-Serve, place de la mairie, de 14 h 30 à 16 h 30 **le jeudi** tous les 15 jours (semaine impaire)

A Septeuil, place de la mairie, **tous les mardis** après-midi de 14 h 30 à 16 h 30

D'autres actions sont envisagées à court terme :
-Point hygiène (douche, vêtements de rechanges)

- Transport social de personnes
- Halte-répit-détente-Alzheimer.

Pour réaliser toutes ces actions la Croix-Rouge d'Houdan recherche des bénévoles.

**Pour plus d'informations s'adresser
au 01 78 82 58 43 ou croixrougehoudan@gmail.com**

Horaires de l'Antenne Croix-Rouge de Houdan

Lundi : 14h-17h
 Mardi : 9h-12h 14h-17h
 Mercredi: 14h-17h
 Jeudi: 9h-12h 14h-17h
 Vendredi: 9h-12h

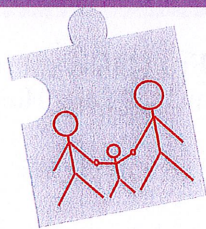
OXYJEUNES
 ESPACE INFO SANTE
 11-25 ANS

ANONYME ET GRATUIT
 42 rue de Paris 78550 HOUDAN

Du lundi au jeudi de 9h à 16h sans rendez-vous avec la coordinatrice
 Le mercredi de 13h30 à 18h30 sur rendez-vous avec la psychologue
 01.30.46.99.70



SERVICES ET SOLIDARITÉ



PPOINT
EECOUTE
PPARENTS

Comme tout parent,
vous vous posez des questions.

Vous pouvez trouver un accompagnement et
un soutien auprès d'une psychologue.

Consultations confidentielles et gratuites
sur rendez-vous.

Pour tous renseignements et/ou prise de
rendez-vous, contactez le 01 30 46 99 88

Consultations dans les locaux d'Oxyjeunes au 42 rue de Paris à Houdan,
le premier et troisième vendredi de chaque mois.



Services à domicile

L'ADMR, association de service à domicile, intervient auprès des personnes ayant des difficultés à effectuer certains gestes de la vie quotidienne (personnes âgées, malades ou accidentées, grossesse, maladie...).

Renseignements: 8, rue d'Épernon à Houdan, le
lundi de 9h à 16h, mardi de 9h à 17h, mercredi de
9h à 12h, jeudi de 9h à 17h et vendredi de 9h à 16h.
Tél : 01 30 46 10 19

Portage de repas à domicile.

Si vous avez 60 ans ou plus ou si vous avez une
mobilité réduite occasionnelle ou permanente qui ne
vous permet pas de préparer vos repas.

Renseignements : service de portage de repas à do-
micile organisé par la CC Pays Houdanais.
Tél : 01 30 46 82 91

Télé Assistance :

Proposée en liaison avec le Conseil départemental
des Yvelines, c'est une solution efficace, un lien sûr
et facile avec un centre d'écoute à l'extérieur en cas
de malaise, chute...

Renseignements : s'adresser à la mairie de Tilly

Aide à l'Emploi

Services pour l'Emploi : une conseillère de la CC Pays
Houdanais vous accompagne dans vos recherches (CV,
lettre de motivation, accès aux offres sur Internet). Les
employeurs peuvent s'adresser à ce service pour leurs
recrutements.

Permanences : 22 Porte d'Épernon à Maulette, lundi, mar-
di, mercredi et vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à
17h30, jeudi de 10h30 à 12h30 et de 13h30 à 15h00.

Tél : 01 30 46 82 92

Courriel: service-emploi@cc-payshoudanais.fr

La Mission Locale d'Insertion de Mantes accompagne
les jeunes de 16 à 25 ans dans les étapes de leur parcours
vers l'emploi, l'orientation, la formation, le logement, la
vie quotidienne.

Si vous êtes actuellement à la recherche d'une orientation
ou d'une formation pour l'année prochaine, la Mission
Locale met en place des actions pour vous guider dans vos
choix d'alternance.

Contact : par téléphone au 01 30 94 23 44

Santé et services de garde

Un centre de soins de première intention est à votre
disposition à l'hôpital de Houdan, 42 rue de Paris du lundi
au vendredi de 9h à 20h et le samedi de 9h à 13h : pré-
sence d'un médecin généraliste sans rendez vous.

Gardes de médecine : vous devez composer le 15. Vous
serez alors en contact avec un médecin régulateur de
l'Aide Médicale d'Urgence (AMU) qui avertira en fonc-
tion du besoin, le médecin de garde ou, si besoin est, un
autre service.

Pharmacies

Afin de simplifier l'accès des malades aux pharmacies de
garde, un numéro est mis à votre disposition, le 17.
Ce numéro vous mettra directement en rapport avec la
gendarmerie



TARIFS COMMUNAUX

Location de la salle polyvalente :

300 € pour les habitants de Tilly (sous-location interdite)

Renseignements et réservation auprès du secrétariat de mairie



TENNIS

TARIF DE JUIN 2016 A FIN MAI 2017



60,00 € par adulte	100,00 € par couple ou deux membres de la même famille
40,00 € par enfant (jusqu'à 14 ans)	80,00 € : carte d'invitation annuelle
5,00 € : carte d'invitation d'une heure	10,00 € : caution clé

Pour tous renseignements éventuels et inscriptions, s'adresser à Claude SAYAGH au 06.70.38.86.38

CIMETIÈRE

Concession perpétuelle : 250 € la concession de 1,00 m x 2,00 m

Colombarium

Par case		
Durée	Montant	Renouvellement
5 ans	200,00 €	A l'issue de la période renouvellement possible par tranche de 5 ans (au tarif en vigueur pour une concession de 5 ans au moment du renouvellement)
10 ans	300,00 €	
15 ans	400,00 €	
20 ans	500,00 €	
25 ans	600,00 €	
30 ans	700,00 €	

Jardin du souvenir (dispersion des cendres) : 150 € (plaque non incluse).

INFOS PRATIQUES

Carte Nationale d'Identité Attention changement depuis le 8 novembre 2016

L'État simplifie mes démarches dans les Yvelines !

Je choisis la pré-demande en ligne !

Ma demande de carte d'identité se simplifie :

- Je peux faire ma pré-demande en ligne via un ordinateur, une tablette ou un smartphone.
- Je note le numéro de pré-demande qui m'est attribué.
- Je prends rendez-vous dans l'une des 34 mairies des Yvelines mises à disposition (voir liste p.4).
- Je rassemble les pièces justificatives.
- Je me présente au guichet de la mairie pour y déposer mon dossier et procéder à la prise d'empreintes digitales.
- Je retire ma carte d'identité dans la mairie où j'ai déposé ma demande.

Pour toute information :
www.service-public.fr
www.yvelines.gouv.fr

Comment faire ma pré-demande ?

Dans le département des Yvelines, à partir du 8 novembre 2016, vous pouvez remplir en ligne votre pré-demande de carte nationale d'identité.

Vous n'aurez pas à renseigner de formulaire papier au guichet de votre mairie.

Ce dispositif concerne aussi bien les premières demandes de carte d'identité que les renouvellements, même dans les cas de perte ou de vol du titre.

Pour effectuer votre pré-demande, vous devez créer un compte personnel sur le site de l'agence nationale des titres sécurisés : <https://pre-demande-cni.ants.gouv.fr/> et saisir votre état-civil et votre adresse.

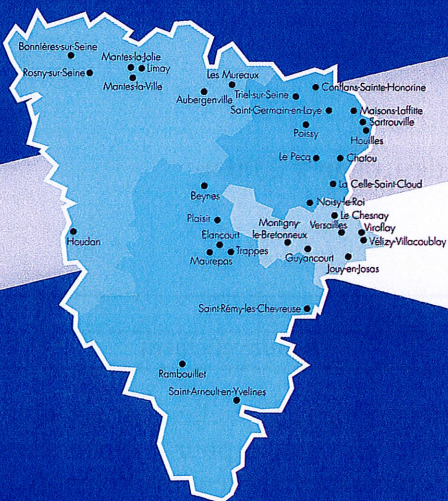
Un numéro de pré-demande de carte nationale d'identité vous est alors attribué et permet à l'agent de guichet de récupérer les informations enregistrées en ligne.

Pensez à noter ou imprimer ce numéro lors de votre déplacement en mairie !

Attention : la pré-demande de carte d'identité ne vous dispense pas de vous rendre en personne au guichet de la mairie pour la prise d'empreintes et le dépôt de votre dossier (justificatifs d'état civil et de nationalité, justificatif de domicile, photo d'identité, timbre fiscal le cas échéant).



34 mairies à votre disposition



www.yvelines.gouv.fr

Cette liste, créée le 19 octobre 2016, est susceptible d'évoluer.

Impression : imprimerie dost pp

**DÈS LE 8 NOVEMBRE 2016
DANS LES YVELINES
la carte d'identité
à portée de clic !**



- Je peux faire ma demande en ligne
- Je gagne du temps
- Mon titre est plus sûr
- Je m'adresse à l'une des 34 mairies à ma disposition

**MES DÉMARCHES
à portée de clic !**

Les services de la Ville de Houdan instruisent les demandes **uniquement sur rendez-vous** à prendre auprès de l'accueil de la mairie (01.30.46.81.30) ; tout dossier présenté incomplet le jour du rendez-vous impliquera le rejet de la demande et l'obligation de solliciter un nouveau rendez-vous.



INFOS PRATIQUES

RECENSEMENT MILITAIRE

Vous venez d'avoir 16 ans ? Pensez à vous faire recenser.

Modalités :

Se présenter à la mairie du domicile avec votre carte d'identité, et le livret de famille de vos parents.

Rappel : Cette formalité est obligatoire pour pouvoir se présenter aux concours et examens publics (permis de conduire y compris).



Le Passeport

Les demandes de passeports biométriques peuvent se faire dans n'importe quelle mairie en France à **condition qu'elle soit équipée d'une borne biométrique**. La commune de Tilly n'est pas dotée de cet équipement.

Il conviendra de vérifier avant de se présenter que la mairie peut vous recevoir sans rendez-vous

Les pièces à fournir :

- un acte de naissance de moins de 3 mois ou la carte d'identité en cours de validité, et l'ancien passeport si la demande concerne un renouvellement. Ces documents doivent être des originaux.
- un justificatif de domicile original de moins de trois mois et deux photos normalisées.

La saisie des données peut prendre une vingtaine de minutes.

Le délai de réception du passeport est de 15 jours à 3 semaines. Le meilleur moyen de ne pas partir en vacances c'est de s'y prendre trop tard !

Les tarifs : 86 € pour les adultes – de 15 ans à 18 ans : 42 € – moins de 15 ans : 17 €

Attention : les passeports en cours de validité (moins de 10 ans) restent valables jusqu'à leur terme, il n'y a donc aucune nécessité d'en changer.

Nouveaux arrivants, pensez à vous inscrire sur les listes électorales de la commune.

Il vous suffit de vous présenter en mairie muni de votre pièce d'identité et d'un justificatif de domicile.



Pour l'année 2017, les inscriptions seront closes le 31 décembre 2016.

Une permanence sera tenue le jeudi 31 décembre de 10 h à 12 h pour recevoir les dernières demandes.

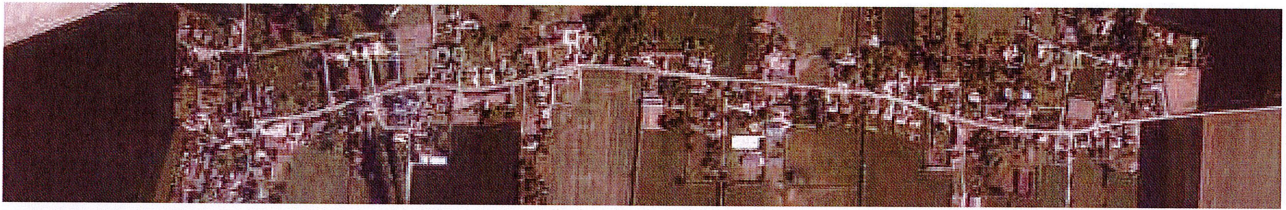


Service-Public.fr

Le site officiel de l'administration française

Que vous soyez un Particulier, un Professionnel ou une Association, le Ministère de l'intérieur met en ligne différentes téléprocédures, formulaires CERFA et conseils, pour vous accompagner dans vos démarches administratives quotidiennes,

Les **démarches** mises en oeuvre par le ministère de l'intérieur, de l'outre-mer et des collectivités territoriales sont accessibles par le portail www.service-public.fr



ADRESSES UTILES

SOUS-PREFECTURE

18-20, rue de Lorraine
78200 Mantes-la-jolie
Tél. 01 30 92 74 00 - Fax 01 30 94 76 87
*Horaires : lundi au vendredi
de 8h45 à 15H45.*

TRESORERIE

Place Fabian
78980 Longnes
Tél. 01 30 42 48 20
Horaires d'ouverture au public :
Le lundi, mardi, mercredi et jeudi : de 9h00 à 12h00
Le vendredi : de 9h00 à 13h00

HOTEL DES IMPOTS

1 place Jean Moulin
78201 Mantes-la-jolie
Tél. 01 34 79 49 00

GENDARMERIE

Brigade de Septeuil
106, route Saint-Corentin
Tél : 01 34 97 28 70

POMPIERS (18)

Centre de secours de Bréval

POSTE

Centre de tri : Route de Saint Corentin -Septeuil

Agences postales

Dammartin :

12, Grande Rue
78111 DAMMARTIN-EN-SERVE
Tous les jours de 14 h 30 à 17 h – Le samedi de 9 h à 12 h

Longnes :

2 rue des Tourelles
78980 Longnes
Le lundi : de 10 h à 12 h et de 15h30 à 16h30
Le mercredi : de 10 h à 12 h
Du mardi , jeudi, vendredi : de 9h00 à 12h00 et de 15h30 à 16h30 -
Le samedi : de 9h00 à 12h00


TRÉSOR PUBLIC



AGENCE POSTALE
COMMUNALE



ADRESSES UTILES



EAU
LYONNAISE DES EAUX
Rue du Bon Roi Saint-Louis
78300 POISSY
Tél : 08 10 37 93 79



TELEPHONE
Agence ORANGE de Mantes-la-Jolie
19, rue Gambetta
78200 MANTES LA JOLIE
Tél : 01 34 00 18 60



ELECTRICITE
S.I.C.A.E. E.L.Y
33, rue de la Gare
78910 TACOIGNIERES
Tél : 01 34 94 68 00
Dépannage Tél : 01 34 94 68 01

ASSAINISSEMENT
S.P.A.N.C. (Service Public d'Assainissement Non Collectif)
Communauté de communes du Pays Houdanais
Porte d'Epernon
78550 MAULETTE
Tél : 01 30 46 82 80



DECHETS
SIEED
29 Bis, Rue de la Gare
78890 GARANCIERES -Tél.01 34 86 65
Site : www.sieed.fr

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES		RECETTES	
OPERATIONS REELLES			
11 Charges à caractère général	51 283,68 €	70 Produits des services et du domaines	953,33 €
12 Charges de personnel	77 046,91 €	73 Impôts et taxes	238 060,27 €
14 Atténuations de produits	14 862,48 €	74 Dotations et participations	61 213,32 €
65 Autres charges courantes	142 921,85 €	13 Atténuations de charges	240,18 €
		75 Autres produits de gestion courante	15 135,10 €
Total dépenses de gestion courante	286 114,92 €	Total recettes de gestion courante	315 602,20 €
66 Charges financières	5 813,25 €	76 Produits financiers	28,52 €
67 Charges exceptionnelles	- €	77 Produits exceptionnels	4 088,37 €
22 Dépenses imprévues	- €		
Total dépenses réelles	291 928,17 €	Total recettes réelles	319 719,09 €
OPERATIONS D'ORDRE			
42 Dotations aux amort et prov (68)	- €	42 Travaux en régie	- €
23 Virement à la section investiss,	- €		
Total dépenses d'ordre	- €	Total recettes d'ordre	- €
TOTAL DEPENSES DE L'EXERCICE	291 928,17 €	TOTAL RECETTES DE L'EXERCICE	319 719,09 €
002 Résultat reporté n-1	- €	002 Résultat reporté N-1	70 201,64 €
TOTAL DEPENSES =	291 928,17 €	TOTAL RECETTES =	389 920,73 €
RESULTAT DE CLOTURE FONCTIONNEMENT = 97 992,56 €			

SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES		RECETTES	
OPERATIONS REELLES			
20 Immobilisations incorporelles	2 192,40 €	13 Subventions	56 290,14 €
21 Immobilisations corporelles	2 555,00 €	16 Emprunts et dettes assimilées	145 500,00 €
23 Immobilisations en cours	206 379,42 €	21 Immobilisations corporelles	
Total dépenses d'équipement	211 126,82 €	Total recettes d'équipement	201 790,14 €
10 Dotations et fonds divers	- €	10 dotations et fonds divers	17 892,99 €
16 Emprunts et dettes assimilées	19 563,64 €	1068 Excédent de fonctionn. capitalisé	- €
		24 Produits des cessions immobilières	- €
Total dépenses financières	19 563,64 €	Total recettes financières	17 892,99 €
Total dépenses réelles	230 690,46 €	Total recettes réelles	219 683,13 €
45 Opérations pour le compte de tiers	203 202,54 €	45 Opérations pour le compte de tiers	203 616,21 €
OPERATIONS D'ORDRE			
40 Travaux en régie (20, 21, 23)	- €	40 Amortissements des immobilisat° (28)	- €
		21 Virement de la section de fonctionn.	- €
Total dépenses d'ordre	- €	Total recettes d'ordre	- €
TOTAL DEPENSES DE L'EXERCICE	433 893,00 €	TOTAL RECETTES DE L'EXERCICE	423 299,34 €
001 Résultat reporté n-1	- €	001 Résultat reporté n-1	94 700,58 €
TOTAL DEPENSES =	433 893,00 €	TOTAL RECETTES =	517 999,92 €
RESULTAT DE CLOTURE INVESTISSEMENT = 84 106,92 €			
RESULTAT DE CLOTURE GLOBALE = 182 099,48 €			

RESTES A REALISER SUR INVESTISSEMENT

RESTES A REALISER à reporter sur n+1 =	175 493,29 €	RESTES A REALISER à reporter sur n+1 =	98 314,00 €
---	---------------------	---	--------------------

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES		RECETTES	
OPERATIONS REELLES			
11 Charges à caractère général	90 232,52 €	70 Produits des services et du domaines	290,00 €
12 Charges de personnel	79 000,00 €	73 Impôts et taxes	212 851,00 €
14 Atténuations de produits	16 652,48 €	74 Dotations et participations	55 074,00 €
65 Autres charges courantes	139 754,00 €	13 Atténuations de charges	- €
		75 Autres produits de gestion courante	11 539,77 €
Total dépenses de gestion courante	325 639,00 €	Total recettes de gestion courante	279 754,77 €
66 Charges financières	6 011,00 €	76 Produits financiers	- €
67 Charges exceptionnelles		77 Produits exceptionnels	1 062,00 €
79 Attribution compensation			
22 Dépenses imprévues	- €		
Total dépenses réelles	331 650,00 €	Total recettes réelles	280 816,77 €
OPERATIONS D'ORDRE			
42 Dotations aux amort et prov (68)	9 936,00 €	42 Travaux en régie	
23 Virement à la section investiss,	40 746,00 €		
Total dépenses d'ordre	50 682,00 €	Total recettes d'ordre	- €
TOTAL DEPENSES DE L'EXERCICE	382 332,00 €	TOTAL RECETTES DE L'EXERCICE	280 816,77 €
002 Résultat reporté n-1		002 Résultat reporté N-1+ excédent 2015 CCAS	101 515,23 €
TOTAL DEPENSES =	382 332,00 €	TOTAL RECETTES =	382 332,00 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES		RECETTES	
OPERATIONS REELLES			
20 Immobilisations incorporelles	24 129,00 €	13 Subventions	56 839,00 €
21 Immobilisations corporelles	39 999,56 €	16 Emprunts et dettes assimilées	- €
23 Immobilisations en cours	135 353,00 €		
020 Dépenses imprévues	- €		
Total dépenses d'équipement	199 481,56 €	Total recettes d'équipement	56 839,00 €
10 Dotations et fonds divers		10 dotations et fonds divers	9 829,20 €
16 Emprunts et dettes assimilées	21 586,00 €	1068 Excédent de fonctionn.capitalisé	- €
		24 Produits des cessions immobilières	- €
		27 Autres immobilisat° financières	22 267,44 €
Total dépenses financières	21 586,00 €	Total recettes financières	32 096,64 €
Total dépenses réelles	221 067,56 €	Total recettes réelles	88 935,64 €
45 Opérations pour le compte de tiers	41 508,00 €	45 Opérations pour le compte de tiers	48 787,00 €
OPERATIONS D'ORDRE			
40 Travaux en régie (20, 21, 23)		40 Amortissements des Immobilisat° (28)	- €
41 opérations patrimoniales	22 267,44 €	41 Opérations patrimoniales	22 267,44 €
		21 Virement de la section de fonctionn.	40 746,00 €
Total dépenses d'ordre	22 267,44 €	Total recettes d'ordre	63 013,44 €
TOTAL DEPENSES DE L'EXERCICE	284 843,00 €	TOTAL RECETTES DE L'EXERCICE	200 736,08 €
001 Résultat reporté n-1	- €	001 Résultat reporté n-1	84 106,92 €
TOTAL DEPENSES =	284 843,00 €	TOTAL RECETTES =	284 843,00 €

